

---

Adresse de la société populaire d'Ingouville, qui félicite la Convention sur ses travaux et fait l'éloge des représentants Lacroix, Legendre et Louchet, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Ingouville, qui félicite la Convention sur ses travaux et fait l'éloge des représentants Lacroix, Legendre et Louchet, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 436-437;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0436\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0436_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vôtre, nous vous invitons de ne point quitter le poste important qu'elle vous a confié que lorsque ses dangers seront tout à fait dissipés.

Nous vous prions, Citoyens représentants, de faire droit à la pétition que nous vous avons faite tendant à être autorisés à donner à notre commune le nom de Ferté-sur-Morin au lieu de Gaucher. Vive la République. »

SAINT-AMAND (*présid.*), SAGOT, PHALIPON, LEMSET (*secrét.*).

ï

[*La Sté popul. du Havre-Marat, à la Conv.; 2 germ. II II*] (1).

« Législateurs,

La liberté sort encore une fois triomphante des mains liberticides qui vouloient l'étouffer et l'anéantir. C'est en vain que les tyrans de l'Europe conjurée contre elle se sont choisis des complices dans le sein même de la République. Leurs trames atrocement perfides ont été déjouées. Malgré le masque séducteur des conspirateurs, leur parjure hypocrisie n'a pas échappé à l'œil pénétrant des Montagnards législateurs, achevez de terrasser cet hydre; que toutes ses têtes profondément coupables tombent sous le fer vengeur. Puissent y tomber également celles de tous ceux qui tenteroient de les imiter et de tromper encore le peuple. Que la République soit sauvée; voilà notre vœu. A vous en appartient la gloire. Ne quittez votre poste qu'après avoir écrasé le dernier ennemi de notre liberté; vous nous trouverez toujours prêts à seconder vos efforts et ceux du Comité de salut public qui travaille sans relâche à assurer la Liberté et l'Egalité que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort.

Si nos félicitations ne vous sont pas parvenues à l'instant même que nous avons été instruits des mesures vigoureuses que vous avez déployées, c'est que notre Société, dispersée et occupée d'après l'invitation du Conseil général de la commune pour vérifier l'indigence et constater le patriotisme des citoyens qui réclament des secours de la patrie, n'a pu se réunir qu'en cet instant. Elle consacre ses premiers momens, à ce devoir sacré, à ce sentiment intime qu'elle ne peut vous peindre avec autant d'énergie que vous en avez déployée pour sauver encore une fois la liberté publique. Vive la République. Vive la Montagne. Périront tous les conspirateurs. »

JOS. DEVAL, SEYLER, LE TELLIER, GRENIER (*présid.*).

ĵ

[*La Sté popul. d'Hesdin, à la Conv.; 30 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La Société apprend avec le plus vif transport d'allégresse que le Comité de salut public vient encore de déjouer le complot atroce et abomi-

nable des malveillants contre la sûreté de la République. Nous vous invitons à continuer votre vigilance pour confondre les scélérats qui osent tramer contre notre liberté sacrée. Nous avons juré de vous seconder pour découvrir les monstres qui, sous le masque du patriotisme, cherchent à nous égorger. Nous ne cesserons de veiller avec vous pour dénoncer et livrer au glaive de la loi ceux à qui nous apercevrons quelque manœuvre contre le salut de la patrie. S. et F. ».

VINCENT (*présid.*), PIERLAY, CINDRÉ le cadet, MULLIER, DAUSSY, BOULENGER.

k'

[*La Sté popul. d'Ingouville, à la Conv.; 1<sup>er</sup> germ. II*] (1).

« Liberté, Egalité, Unité, indivisibilité de la République, ou la mort. Citoyens représentants,

Assez et trop longtemps, les sans-culottes composant la Société populaire et républicaine de la commune d'Ingouville ont gémi des divisions intestines occasionnées par les purpureux et fétides venins qu'un génie malfaisant, autant qu'empoisonné de la plus sale aristocratie, avoit versé sans mesure sur eux. Assez et trop longtemps aussi, la voix de la minorité de cette même Société a été étouffée par l'intrigue, nous ne dirons pas d'un homme, il ne faut pas profaner ce nom sacré, mais d'un monstre qui, revêtu du costume républicain, ne pouvoit espérer d'en imposer longtemps qu'à des sots ou à des personnes dont la vue pouvoit être fascinée du double voile de la prévention et de l'ignorance. L'intrigant est aujourd'hui dévoilé et il étoit à bon droit du nombre de ceux dont il a été dit assez spirituellement que le masque ne pouvoit tomber qu'avec la tête. Et ses vils suppôts dont le règne est expiré, mais qui n'en siègent pas moins, quoique provisoirement, dans le sein d'une Société qu'ils ont cherché à rendre l'opprobre du genre humain pour qu'elle fût plus conforme à leurs sentimens, attendent de l'énergie des Républicains qui la composent qu'un nouveau scrutin épuratoire dont le feu vivifiant passera sur la tête de tous les membres de la Société, ait prononcé sur leur sort. L'arrêté en a été pris, Citoyens représentants, et consigné au procès-verbal de notre séance d'hier, et c'est d'après ces mesures que la Société, qui se montrera toujours non seulement jalouse, mais même orgueilleuse de remplir ses engagements, que se regardant déjà comme épurée d'avance, lavée du limon infect qui la souilloit et, en un mot, à ce titre digne de mériter et de conserver l'affiliation à la Société mère de nos frères les Jacobins dont elle n'est profondément affectée que du malheur de la devoir au scélérat Musquinet-Lapagne, que la Société ose encore, Citoyens représentants, vous faire entendre ses accens

Et puisque le mot en est lâché, veuillez donc, Citoyens représentants, quoique ceci soit étran-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 65.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 46.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 49.

ger à notre sujet, permettre que la Société populaire et républicaine d'Ingouville épanche ici une partie de la reconnaissance dont elle est pénétrée envers les vertueux représentans Lacroix, Legendre et Louchet, vos dignes collègues, pour le signalé service qu'ils ont rendu à la chose publique en purgeant le sol de la liberté, et surtout le canton que nous habitons, de cet infâme corrupteur, de ce vil agent du traître Dumouriez, de cet exécration anthropophage en un mot, car après les trames perfides qu'il avoit ourdies pour faire massacrer deux communes voisines, celle du Havre-Marat et celle d'Ingouville qui, avant de le connoître, jouissoient paisiblement des douceurs d'une tranquillité dont on ne peut se flatter de trouver d'exemple que dans le sein d'une famille bien organisée, que lui restoit-il encore à faire autre chose, sinon que de se repaître des entrailles palpitantes de ses victimes, si son complot atroce eut été suivi du succès qu'il en attendoit. Et quand bien même, ce qui n'est pas puisque nous avons les preuves du contraire, les citoyens Legendre, Louchet et Lacroix n'auroient en toute leur vie, rendu que ce seul service à leurs concitoyens, pourroit-on révoquer en doute, que par ce seul trait aussi, ils n'aient bien mérité de la patrie; et à ce titre ne leur doit-on pas voter des remerciements qui ne peuvent être que la très foible expression de la reconnaissance sans bornes dont la Société populaire d'Ingouville leur est redevable.

Mais comme nous nous apercevons que la surabondance de joie difficile à comprimer dont la Société est pénétrée nous a un peu écarté du sujet que nous avons d'abord dessein de traiter, nous y revenons, Citoyens représentans, avec une satisfaction à laquelle la variété des sujets prête encore de nouveaux charmes. Elle a donc aussi pris l'arrêté de vous témoigner sa gratitude infinie de la vigilance toujours active que vous exercez sur les ennemis du bien public et de vous faire connoître que la preuve que vous venez de donner à la République étonnée en déjouant un complot dont le souvenir seul fait reculer d'effroi l'humanité, restera à jamais gravée dans sa mémoire en caractères de feu.

C'est, pénétrée de la plus vive indignation à la simple lecture du rapport des dangers que la patrie a courus et que vous avez encore une fois détournés que, s'élevant en masse par un mouvement spontané, elle a proféré à l'unanimité le serment solennel de supporter plutôt mille morts que d'abandonner la Convention nationale et, en un mot, de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang... Elle vient de le prononcer ce serment, Citoyens représentans, et elle ne s'y montrera pas parjure... Elle ose jurer de nouveau de le soutenir par la Convention nationale, par la Montagne sacrée, par le Comité de salut public, par les noms de tous les patriotes qui ont eu l'honneur de verser leur sang pour le salut de la patrie et enfin par la patrie elle-même. S. et F. »

A. DELANNOY (*v.-présid.*), GUÉROU (*secrét.*), GUÉRARD (*secrét.*), BRINEAU (*secrét. suppl<sup>t</sup>*), HOSTINGUE, FIDELIN, CHAUVIN, Jean PETIT, HAVILLE (*secrét. suppl<sup>t</sup>*), MARIMON, PAPIN.

l'

[La Sté popul. de Lagny, à la Conv.; s. d.] (1).

« Citoyens représentans,

Grâces à votre fermeté, à votre énergie, la Patrie est encore une fois sauvée, et la liberté triomphante. Pénétrée de la plus juste indignation contre des hommes qui s'étaient acquis la confiance du peuple pour le trahir, nous allons redoubler notre surveillance contre les intrigans, les ambitieux, les royalistes; en un mot contre les aristocrates de toute espèce, et nous vous assurons que leurs complots seront déjoués. Restez à votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté et de l'égalité soient entièrement vaincus et exterminés. Si quelques traîtres osaient de nouveau conspirer contre vous, nous jurons de voler à votre secours, et de combattre jusqu'à la dernière goutte de notre sang les scélérats qui tenteraient à votre dissolution. »

VOISIN (*v.-présid.*), DUCHARNE (*secrét.*), SOYER (*présid.*), DUGENDRE (*secrét.*), BENOIST (*secrét.*), MIROCHER, BERTHOUD (*secrét.*), SYMONET, VERDEZ, LALLEMANT, Noël BÉVILLE, HARDY, GAUSSION, LAMIRE, PÉRIER, MOYNE, BRUNER jeune, DESCHESNES, AJOUST, CASAURAND, STOUTHUYSEN, COURANT, COULON, JORRY, GRAVOIS, TRIBOUT, FAYGNE, BRUNER l'aîné, CORBET, RIVIÈRE, NAUDIN, DELAIRE, DOUAY, BERNARD, RÉMY, CHAUBERT, DOUAY, NIVET, GIRAUDÉ, CARRÉ, VERNOIS fils, MERCIER fils, DECAN, L.-J. MAURICE, HUE, DUMONT fils, LAUGET, POINCHET, CÉSAIRE, DARDEINE, DRUET, MILLET, LANDIN, FONTAINE, TRÉSY, NICARD, Hubert PÉPIN, L. AUVRAY, MICHEL, DAMBRUER, CAILLY, GAUDON, HUET, BIDAULT, VERNEAU, GUIONET, GUINARD, ROBIN, PUARD, DIMANCHE, BOURDON, LACAVE, SAUMON, MABILLE, ORANGE, J.-B. MIQUELARD, BALZAC, MARIÉ, TROUARD, CHARPENTIER, BUREAUX, L. CHÉSY, RENAULT, BRASSEUR, GOBIN, SOLLET, DAVAUX, GIRAUX, LE COURT, L. FORTIER, HANRY, SERGENT, CARRÉ, BOUCHÉ, LALLEMANT, TRAMBLAY, MATHIAS, BAUCHERON [et 10 noms illisibles].

m'

[La Sté popul. de Landrecy, à la Conv. ; 1<sup>er</sup> germ. II] (2).

« Pères de la patrie,

Gloire immortelle soit rendue à nos Comités de salut public et de sûreté générale, ils ont encore sauvée la patrie. Des traîtres vouloient rétablir la constitution du despotisme; ils se couvroient du manteau de la démocratie pour tromper les yeux du peuple, mais vous le leur avez arraché, et le Tribunal révolutionnaire nous en fera bientôt justice.

On a dit à notre tribune, que les fils de cette conjuration, tenoient a bien des départemens. Pourrions-nous en douter après la trahison découverte dans notre commune, et qui devoit livrer Landrecy aux Autrichiens? Mais nous veillons, père de la Patrie! Comptez sur les hommes du Nord; ils mourront tous

(1) C. 299, pl. 1048, p. 42.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 53.